

# Les cases d'agnelage

Les exemples de cases d'agnelage sont très nombreux car liés aux pratiques de l'éleveur. En voici quelques exemples illustrés.

L'utilisation de cases d'agnelage reste très liée aux pratiques de l'éleveur. Si certains y passent systématiquement l'ensemble des brebis, d'autres excluent les brebis qui ne posent pas de problème d'adoption particulier. Cela peut être le cas des brebis avec un seul agneau ou bien être généralisé à l'ensemble du troupeau. Dans ce cas, les éleveurs disposent de seulement quelques cases pour les cas particuliers. Ils prennent par ailleurs soin de disposer de suffisamment de surface d'aire paillée afin que la brebis puisse s'isoler (la norme de 1,5 m<sup>2</sup> par brebis n'est alors pas suffisante). D'autre part, certains réalisent des petits lots d'une vingtaine de brebis en fin de gestation afin d'éviter que les agneaux ne se mélangent lors de la mise bas. À l'opposé, quelques éleveurs ont opté pour une mise en cases systématique des brebis portant des multiples, juste avant la première mise bas. Cette pratique est mise en place avec des mises à la reproduction sur synchronisation des chaleurs et une période de mise bas d'une dizaine de jours.

**POUR LIMITER LE TRAVAIL, LES CASES D'AGNELAGE DOIVENT ÊTRE FACILES D'ACCÈS ET ÉQUIPÉES D'ABREUVOIR**



© Photo : Copigne

« Ces cases tout équipées (abreuvoir, râtelier et augette à concentré) sont situées sur l'aire paillée et longées d'un couloir de 1,2 m de large. »



« Dans ces cases, accolées à l'auge sur toute la longueur, les brebis portant des multiples ont été rentrées juste avant la mise bas (mise à la reproduction sur synchronisation des chaleurs). »



© Photo : CIRPO

« Ces cases en étoile sont disposées sur l'aire paillée avec alimentation centrale et abreuvoirs. »



© Photos : CBCE

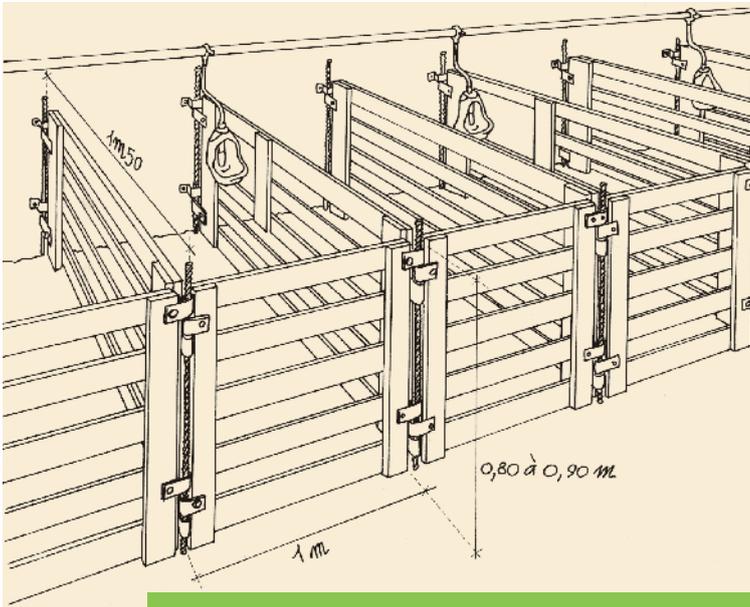


Des cases organisées avec alimentation centrale et abreuvoirs, placées dans un espace réservé.



Des cases avec abreuvoir et râtelier situées sur l'aire paillée le long du bardage.

© Photo : Copigno



« Un exemple d'aménagement avec des cases équipées d'abreuvoir situées sur l'aire paillée ou bien en bordure d'un couloir. »

**LES NORMES EN TERME DE CASES D'AGNELAGE pour un passage en case de toutes les brebis**

Surface d'aire paillée	1,5 à 2 m <sup>2</sup>
Nombre pour 100 brebis en lutte naturelle	prolificité < 160 % : 5 à 10 prolificité > 160 % : 10 à 20
Nombre pour 100 brebis sur synchronisation	prolificité < 160 % : 15 à 20 prolificité > 160 % : 20 à 30
Nombre pour 100 agnelles	30
Hauteur de l'abreuvoir	60 cm

**LE COÛT :**

Compter environ 30 € pour une case réalisée avec des claies d'un mètre et un mètre cinquante sans abreuvoir et 50 € avec abreuvoir.

Source : Copigno 2010

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

Laurence Sagot : CIIRPO / Institut de l'Elevage  
Tél. : 05 55 00 40 37  
laurence.sagot@inst-elevage.asso.fr

Document réalisé avec le soutien financier de :

